

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

---

**4ème trimestre 2021 (OB 2022)**

---

**Séance Publique du 16 décembre 2021**

**Objet :** SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES EN ILLE-ET-VILAINE - RAPPORT ANNUEL 2021

**Synthèse du rapport :**

***La Collectivité départementale s'était engagée en décembre 2016 dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pluriannuel 2017-2021 afin de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, notamment au sein de son administration et par le biais de ses politiques publiques.***

***Compte-tenu de l'arrivée à échéance du premier plan d'action, l'année 2021 a été consacrée au bilan de celui-ci. Cet exercice a vocation à enrichir le travail sur le deuxième plan qui sera élaboré en 2022.***

**Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3311-3 et D. 3311-9 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu Mme MAINGUET-GRALL, rapporteur au nom de la 3<sup>ème</sup> commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (34 voix pour, 20 abstentions), dans la séance du 16 décembre 2021 ;

**DECIDE :**

- de prendre connaissance du rapport 2021 du Département en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, joint en annexe ;***
- de prendre connaissance du bilan du plan d'action et des recommandations issues de ce travail ;***
- de donner acte au Président de cette présentation dans le cadre de la session des orientations budgétaires ;***
- de proroger d'un an les dispositions prévues par le plan d'actions 2017-2021 dans l'attente de la rédaction du second plan.***

Pour Extrait Conforme,  
Rennes, le 16 décembre 2021  
La directrice générale du pôle égalité éducation citoyenneté

**Valérie LECOMTE-TRIBEHOU**